

BILAN DES ACTIONS DE MISE EN ACCESSIBILITE 2025

Pour l'année 2025, les principaux objectifs de la DSI Corporate en matière d'accessibilité tenaient principalement au respect des obligations de transparence, la correction des problèmes d'accessibilité d'un périmètre prioritaire composé de 8 sites dont 3 ouverts au public, et à la montée en compétences progressive des collaborateurs. Dans cette optique, la DSI Corporate a mené plusieurs actions significatives :

- Audit et remédiation des problèmes d'accessibilité numérique du périmètre prioritaire 2025 pour garantir la conformité avec le RGAA à hauteur de 50% et publication du taux d'accessibilité pour assurer la transparence et la mesure des progrès réalisés. Il convient de noter que trois services numériques initialement priorisés pour 2025, mais actuellement en cours de refonte, seront plutôt mis en accessibilité à partir de début 2026
- Définition d'un plan de formation dédié à l'accessibilité numérique à horizon 2030, avec une priorité sur la formation des développeurs front, étant donné leur rôle crucial pour la mise en pratique des normes d'accessibilité. Cette initiative a été appuyée par plusieurs sessions de formation organisées cette année (sessions de formation « test » puis session de formation effective une fois le contenu de la formation validé)
- Identification de référents dédiés à l'accessibilité dans l'ensemble de nos DSI filières, assurant ainsi une coordination efficace et un soutien continu dans toutes nos divisions
- Publication des exigences d'accessibilité dans la méthodologie de la DSI Corporate pour garantir une approche systématique et cohérente
- Test de plusieurs outils de mise en accessibilité avec des projets pilotes pour évaluer leur efficacité et leur pertinence
- Création d'un site SharePoint destiné à guider les collaborateurs sur la réglementation en vigueur, les bonnes pratiques à adopter, et l'ensemble des ressources à leur disposition, renforçant ainsi la prise de conscience et l'autonomie
- Remplissage du questionnaire d'éligibilité à l'accessibilité pour l'ensemble des nouveaux projets de développement informatiques, au démarrage des projets.
- Élaboration du processus visant à assurer l'accessibilité des nouveaux projets de développement informatique répondant aux critères d'éligibilité
- Incorporation de critères d'accessibilité numérique dans nos acquisitions de services numériques, pour renforcer l'accessibilité au sein de nos chaînes de valeur externes.
- Identification des sites et applications prioritaires pour une remédiation en 2026.

Version du document	Date de publication	Commentaire
Version initiale	29/07/2026	